

Campus Numérique Montereau SCIC ARL

Au capital variable
5 rue du châtelet - 77130 Montereau Fault Yonne
Immatriculée au RCS de Melun sous le numéro 80963874500012

Rapport de gérance concernant l'exercice clos le 31 Décembre 2023
Présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 Juin 2024

Chers Coopérateurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale à titre ordinaire, conformément aux dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Nous précisons que les convocations ainsi que tous les documents et pièces prévues par l'article R. 223-16 du Code de commerce vous ont été adressés quinze jours au moins avant la date de l'assemblée. En outre, l'inventaire a été tenu à votre disposition au siège social dans le délai prescrit par le même article.

1. Intérêt collectif de la SCIC au cours de l'exercice

Au sein d'une véritable stratégie de développement territorial partagé sur la Seine et Marne, le CNM développe au travers de son outil pédagogique les objectifs suivants :

- maintenir et développer le tissu économique sur le secteur porteur des télécoms
- renforcer l'accessibilité à l'emploi via des dispositifs éligibles
- former sur des parcours certifiés offrant une qualification ou une certification reconnue sur le secteur d'activités
- mobiliser l'ensemble des acteurs autour de notre démarche formative

Son champ d'actions, « accompagner le développement d'une offre de formation », a non seulement permis de former **plus de 2300 personnes** à ce jour principalement dans le cadre du PFE (AO Région IDF) mais également d'engager de nouvelles orientations pédagogiques permettant d'élargir le spectre des besoins en compétences sur le Télécom. Notre champ d'action s'inscrit avec des acteurs

présents sur le territoire (Initiatives 77, carrefour de la réussite Montereau, La Région IDF, le Pôle Emploi, les Missions Locales...etc), permettant ainsi l'émergence d'actions autour de l'Emploi et de l'Insertion.

Cette dynamique fait référence à notre modèle économique (Coopérative) qui se doit de développer une synergie autour des associés de la SCIC sur le champ « emploi/formation » en réponse à la montée en puissance du secteur des Télécoms (secteur porteur d'emplois et en tension).

II. Situation et activité de la société depuis la dernière AGO en date du 27 Octobre 2023

Axe Formation contractualisée :

- Notre centre de formation poursuit son activité formation, notamment à travers l'Appel d'Offre de la Région IDF pour la période 2022- 2026. Ces actions de formation sont en direction des publics cibles tels que les demandeurs d'emploi, ou en reconversion ou issus du Public Prioritaire (RSA - ou Quartier Politique de la Ville) et s'inscrivent dans le cadre du Programme Régional Formation Emploi (PFE). Les parcours proposés sont certifiants et de déroulent sur des périodes variant de 462 h pour le titre professionnel de « Technicien d'Intervention Télécom » option filaire ou mobile et 420 h pour le titre professionnel « chargé d'Études et Projets Réseaux Télécom » et 595h pour le « Technicien d'Intervention Télécom option Smart City -IOT).

A noter : l'année 2023 est une année de transition tant sur les certifications en cours que sur le positionnement des futurs stagiaires afin d'intégrer les parcours de formation planifiés au titre de PFE REGION.

Par ailleurs, une reprise des contenus pédagogiques sont en train d'évoluer en fonction des nouvelles fiches métiers élaborer au sein de l'EDEC IN (Engagement Développement Emplois et Compétences infrastructure Numérique) porté par le Ministère de l'Economie.

Le volume d'heures facturé sur la période 01/01/2023 au 31/12/2023 est de 66 088 Heures de formation.

- Partenariat SMV 91 (Service Militaire Volontaire) – Campus Numérique Montereau
Les actions de formation sur le Titre de « Technicien d'Intervention Télécom » se poursuivent sur 2024 notamment sur les parties Mobiles et Smart City.
A ce jour, nous avons contractualisé 24 parcours de 595 Heures soit une croissance de 265 % !

Ces actions représentent un volume d'heures de formation de 5 355 Heures pour un montant de 198 492 € soit une croissance de 266 % !

- Formation « Réseaux Mobiles »

Le Campus Numérique poursuit ce parcours notamment suite à une demande accrue des entreprises depuis le second semestre 2023. Notre programmation pour ce parcours s'accélère avec 3 sessions par an sur 2024 au lieu de 2.

Par contre, nous devons recruter un nouveau formateur sur champ puisque notre prestataire actuel ne pourra plus assurer l'ensemble des cours programmés à l'horizon de septembre 2024.

Le volume d'heures contractualisé sur l'année 2023 connaît une croissance de 30% d'heures de formation soit une progression 4620 h par rapport à l'an dernier (2023) !

- *Axe Développement de la Formation Continue*

Cet axe de développement est aujourd'hui vital pour notre activité. Au regard de la conjoncture actuelle et des attentes exprimées par nos entreprises du secteur, ce volet est typiquement l'axe stratégique sur lequel nous nous devons de porter une attention forte et une mobilisation sans faille.

Dans ce cadre, le Conseil Départemental du 77 sur avis appuyé de notre représentante Nathalie BAULNES SERENI nous dote d'une subvention de 60 000 Euros sur l'exercice 2024 -2025 permettant le recrutement en CDD d'un an d'une personne spécifique en charge de ce volet.

L'objectif est clair : multiplier par deux voire par trois notre CA sur cet axe !

Les actions de formation privilégiées sont :

- La sécurité et les habilitations nécessaires à l'exercice des différents métiers (CACES Nacelle - Travaux en hauteur - habilitation électrique)
- Les nouvelles compétences (passerelles pour les nouveaux métiers autour des Data Centers - Territoires Connectés - réseaux mobiles 5G) à développer dans le cadre de l'évolution des métiers.
- Les nouveaux logiciels et progiciels utilisés sur l'activité Infrastructure Numérique dans le cadre des études
- Les Objets connectés (IOT)
- La cybersécurité

Sur ce volet, nous avons repris un plan de communication à travers notre site internet et des actions spécifiques notamment avec une campagne de communication via les réseaux sociaux.

- En parallèle de nos actions régionales, nous poursuivons notre action avec DSI et la filière notamment autour de l'inclusion. Ce développement s'articule principalement autour des métiers de l'études et des métiers adjacents comme le Technicien d'Assistance Informatique en lien avec les usages et services qui appartiennent à notre filière.

Pour info, Nous avons programmé une prochaine action de formation sur ce champ de l'inclusion à compter de fin septembre 2024. Notre objectif est de constituer un groupe de 8 Personnes que nous intégrerons à l'action régionale initialement prévue dans notre rétroplanning. Le chiffre d'affaires de cette action serait de 29 190 Euros pour la part régionale + 80 640 Euros soit un total général de 109 830 Euros et en conséquence une augmentation de notre rentabilité à hauteur de 33 936 Euros.

- Le total des actions réalisées au 30/06 représente un C.A. de 717 393 €uros.
- Notre marché contractualisé sur le second bon de commande de la Région et en cours de réalisation représente un volume de heures soit un montant en C.A. 879 884 €uros au 31 Août 2024.
- Le montant du C.A. pour les actions Région s'élèverait donc à 1 260 630 €uros fin 2024.

III Les données chiffrées 2023

Suivi des parcours et constats

14 parcours programmés sur la première partie du marché :

14

parcours de formation clos

148

stagiaires toutes sessions
confondues

63,51%

des stagiaires vont jusqu'à
la certification

Principaux motifs d'absence :

- Arrêt maladie/ travail
- Grèves / Perturbations dans les transports
- Convocation administrative
- Pb personnels et/ou familiaux (abandon)

- Sans motif (suivi d'une sanction selon notre R.I.)

Principaux motifs d'abandon :

- Problèmes financiers
- Problèmes personnels et/ou familiaux (abandon)
- Sans motif déclaré

Saturation des places

Au 31 décembre 2023, notre taux de saturation est de 75.51%.

Pour information, nous avons un taux de 61 % au 31/08/2023. Cette progression fait suite à notre mobilisation sur les réseaux sociaux notamment Instagram ET un renforcement auprès des prescripteurs lors de nos participations plus prononcées sur les différents forum et salon de l'emploi et de la formation.

66 088heures

de formation réalisées

+64%

d'heures réalisées

10stagiaires en moyenne par
groupe

- Les constats :
 - Attractivité de la filière télécom et notamment les métiers de l'infrastructure numérique
 - Le plein emploi (toutes les filières sont en tension)
 - Problématiques financières, sanitaires et sociales vs apprenants
 - Mobilité

Public par tranche d'âges / Répartition hommes-femmes

L'hétérogénéité est une force !

54 050%

27 650%

17 510%

0 700%

91,22%

D'hommes

8,78%

De femmes

Constats : On note une recrudescence des publics 18-25 ans (+ 8%) par rapport à l'an dernier. Par contre, on perd sur la tranche d'âge 26 - 35ans notamment avec des propositions d'emploi souvent précaires mais indispensable à leur « survie » matérielle.

Conséquences et obligations en termes d'activités pédagogiques :

- Importance des softskills
- Travail sur les valeurs humaines, professionnelles, positives et innovantes
- Mise en confiance et perspectives (pérennisation et évolution)

Taux de réussite aux Titres Professionnels

Les points forts :

- Réseau d'entreprises partenaires impliquées : stage, soutenance, emploi
- Un positionnement rigoureux en amont de la formation
- Une individualisation des parcours
- Une batterie d'outils d'évaluation et de suivi au service de la performance : Tableau De Bord, Fiche entretien
- Un coaching permanent
- Une équipe expérimentée à l'écoute et mobilisée autour des projets de formation
- Une qualité de la formation dans les contenus et ses apports opérationnels

94,68%

de réussite aux Titres

+200

entreprises partenaires

Les principales causes d'échec :

- Manque de travail et/ou préparation à l'examen
- Pression de l'examen
- Précarité sociale et économique
- Fracture numérique

Taux de retour à l'emploi de 3 à 6 mois post-formation

Les besoins du secteur sont conséquents (observatoire du très haut débit mai 2024). On note une demande accrue sur la partie raccordement client et les nouveaux métiers autour des Territoires Connectés et des Réseaux Mobiles.

62,17%

de retour à l'emploi ou en attente

33,78%

sans réponse

4,05%

en développement de compétences complémentaires

La mobilité est une condition majeure pour accéder à l'emploi et l'inflation permanente des coûts liés au transport est une des principales raisons de l'augmentation du taux de « sans réponse » actuellement.

Localisation des apprenants

Technicien(ne) d'Intervention Télécom option filaire

87,80%

Seine et Marne

2,44%

Autres départements IDF

9,76%

Départements limitrophes

Technicien(ne) d'Intervention Télécom option Réseaux Mobiles

81,48%

Seine et Marne

14,81%

Autres départements IDF

3,70%

Départements limitrophes

Technicien(ne) d'Intervention Télécom option Smart City/IoT

73,91%

Seine et Marne

20,29%

Autres départements IDF

5,80%

Départements limitrophes

Chargé(e) d'Etudes et de Projets en Réseaux de Télécommunication

- 23,66% des stagiaires sont issus du territoire de la CCPM
- Demande constante hors du département (77) Bonne connaissance des prescripteurs sur la partie déploiement - infrastructure filaire uniquement

54,55%

Seine et Marne

9,09%

Autres départements IDF

36,36%

Départements limitrophes

Constats majeurs

- Formation évolutive répondant aux carences observées :
 - Respect des règles d'ingénierie,
 - Respect des règles de la sécurité,
 - Compétences techniques,
 - Softskills
- Formation qualifiante garantissant un niveau de compétences nécessaires selon les missions à réaliser
- Des difficultés de recrutement malgré des parcours de formation qui répondent aux exigences terrain (problème national de l'attractivité de la filière).

IV Les perspectives Formation à l'horizon du second semestre 2024 et premier semestre 2025.

- Dans le cadre de l'Appel d'Offre de la Région, Le CNM poursuit ses actions de formations selon le prochain bon de commande qui doit être édité courant juillet 2024 pour le second semestre 2024 et premier semestre 2025 :

N° du lot	Type de formations	Nombre de	Nombre de sessions	Total Volume horaires	Coût de l'heure de	Total chiffre d'affaires

		personnes à former	programmées		formation facturé	
27	SC/IOT	96	8	57 120 h	13.9 €	793 968 €
29	TIT Filiaire	24	2	11 088 h	13.9 €	154 123 €
29	TIT Réseaux Mobiles	24	2	11 088 h	13.9 €	154 123 €
29	Chargé d'Etudes	2	24	10 080 h	13.9 €	140 112 h
46	Chargé d'Etudes Entreprise Adaptée	8	1	3 360 h	24,70 €	82 992 €

Le volume total d'heures de formation prévisionnel pour le second semestre 2024 et premier semestre 2025 est de 1 325 318 € ramené à 1 060 254 € (-20 % selon notre taux de saturation actuel de 80%)

Le Campus Numérique de Montereau est le Centre de Formation qui dispense à ce jour le plus grand nombre de parcours de formation sur le territoire national sur une année civile. En parallèle, L'ensemble des projets déposés et/ou en étude montre sa réelle volonté de diversifier son périmètre d'intervention comme nous l'avons exprimé lors de notre dernière AGO en décembre dernier.

Au regard des données connues à ce jour, nous avons progressé de **6.23%** sur notre CA par rapport à l'an dernier. Cette donnée est d'autant plus significative qu'elle intervient dans un contexte sanitaire et social compliqué.

Pour l'année 2024, nous avons un prévisionnel établi à 1 260 132 €uros soit près de 11% d'augmentation en CA.

- Les événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et celle à laquelle le présent rapport est établi.

Ressources Humaines :

L'année 2024 a été marquée par l'arrivée d'Alexandre NAZOREK au 03 juin 2024 sur le poste financé par la subvention du CD 77 à hauteur de 60 000 €.

Le formateur dont on a mis fin à sa période d'essai pour non-respect de la réglementation liée à la législation du travail en vigueur vient d'engager une procédure de conciliation au prud'homme 12 mois après les faits. Cette procédure de conciliation nous a été notifiée par A/R en date du 14 mai dernier. Nous nous sommes rapprochés d'un cabinet d'avocats à qui nous avons confié le dossier et l'ensemble des pièces permettant d'attester la véracité de notre procédure. J'ajoute que toutes les phases pour la prorogation de la période d'essai avaient été respectées suivant l'appui d'ETC sur le volet juridique.

Après une première année sous contrat de professionnalisation, notre « assistante manager » souhaite poursuivre son apprentissage au sein de notre établissement. Sa demande fait suite à un entretien avec son responsable direct (Vincent HERAULT) et Christine AFONSO, en charge de la gestion du personnel. Les conditions étant réunies, nous validons sa deuxième année avec l'objectif de gagner en autonomie sur les tâches quotidiennes et surtout développer d'autres activités plus rigoureuses sur la partie classement, ordonnancement et accompagnement des procédures de fonctionnement liées à notre certification QUALIOPI.

Notre établissement est en cours de renouvellement QUALIOPI (certificateur permettant de dispenser de la formation). Ce référencement doit être validé avant mi-juillet 2024.

Une mise à jour des process actualisés est en cours actuellement.

Le CNM a été audité sur les process FORMATION par la Région le 26 septembre dernier. L'objectif étant de valider nos procédures et notre implication mais également d'évoquer les difficultés de positionner des stagiaires sur nos parcours (pb de l'attractivité des métiers du télécom) dans le respect des prérogatives déclinées lors de l'attribution de l'AO. Nous avons obtenu un avis très favorable à l'issue de l'audit !

Pascal GOIN siège au Comité Stratégique de Filière en sa qualité de Président National de la Commission Emploi Formation et RH. A ce titre, il a alerté les membres du CSF et le Président d'INFRANUM que les problèmes d'attractivité sur notre filière, conjugués à la nécessité de développer via l'innovation de nouveaux métiers sur notre secteur, ont des conséquences financières lourdes qui aujourd'hui sont préjudiciables pour la pérennité de nos centres de formation.

Une prise en main du sujet a été actée le 04 juin dernier par les différentes instances qui débouche concrètement sur des rendez-vous prochains avec le Directeur Général de France

Travail et la Ministre en charge de la Formation Professionnelle, Catherine VAUTRIN afin de mettre en place un plan d'actions national autour du sujet de la Formation Professionnelle.

Etat financier

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes. Au vu de notre résultat, je suggère aux associés d'affecter à un compte de report à nouveau le résultat négatif de - 97 932 € de l'exercice 2023 soit - 376 164 €.

V. Constatation du montant du capital social

Compte tenu de sa variabilité, il conviendra de constater que le montant du capital s'élève à la clôture de l'exercice à la somme de 71900 euros

La Gérance,